

Dépistage de micro-organismes multirésistants chez les enfants de Terre des Hommes basés à Massongex et algorithme de décolonisation topique des enfants porteurs de MRSA

Objet

La Maison de Terre des Hommes (TDH) située à Massongex/Valais accueille les enfants inscrits dans le programme humanitaire TDH du Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP).

Dès leur arrivée en Suisse, ces enfants sont admis directement au DMCP (CHPH ou HEL) ou à la Maison de Terre des Hommes ou ils bénéficient d'un bilan initial comprenant notamment le dépistage de micro-organismes multirésistants :

- Au DMCP, ce dépistage comprend le staphylocoque doré résistant à la pénicilline (**MRSA**), les entérobactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (**ESBL**) et/ou de carbapénémases (**CRE**) et les entérocoques vancomycine résistants (**VRE**).
- A la Maison de Terre des Hommes, ce dépistage comprend uniquement le staphylocoque doré résistant à la pénicilline (**MRSA**).

A ce jour, il n'existe pas de traitement reconnu pour l'éradication de ces bactéries, à l'exception du MRSA. Même si le SMPH a nettement réduit les indications au traitement de décolonisation MRSA chez l'adulte, ce traitement reste de rigueur dans les unités pédiatriques, tout particulièrement chez les enfants devant bénéficier d'une chirurgie propre de type cardiaque ou orthopédique.

En accord avec les responsables médicaux-infirmiers de la Maison de Terre des Hommes et l'ICHV, nous proposons l'attitude sous-mentionnée.

Population pédiatrique concernée

Enfants colonisés par MRSA basés à la Maison de Terre des Hommes et ayant été dépistés MRSA positifs au DMCP ou à la Maison de Terre des Hommes.

Responsabilités

Le Service de médecine préventive hospitalière (SMPH), respectivement l'infirmière HPCI de l'HEL, pour la transmission des résultats positifs de dépistage et pour tout autre résultat lié au suivi du portage de micro-organismes multirésistants à :

- La Maison de Terre des Hommes par mailing
- L'Institut central des Hôpitaux valaisans par mailing

L'ICHV pour l'enregistrement des résultats de dépistage positifs effectués par le SMPH et pour la transmission de tout autre résultat lié au suivi du portage de micro-organismes multirésistants à :

- La Maison de Terre des Hommes par mailing + fax des résultats ([fax n° 024 472 20 37](tel:0244722037))
- Le SMPH par mailing + fax des résultats ([fax n° 021 314 02 62](tel:0213140262))

La Maison de Terre des Hommes et le DMCP (CHPH et HEL) pour l'application du traitement de décolonisation et les prélèvements de contrôle post traitement.

Déroulement

- Accueil de l'enfant au DMCP (CHPH ou HEL)
 - Bilan initial avec dépistage du portage MRSA, ESBL, CRE, VRE.
 - Si dépistage positif (MRSA et/ou ESBL et/ou CRE et/ou VRE), le SMPH, respectivement l'infirmière HPCI de l'HEL, informe par mailing la Maison de Terres des Hommes (infirmierie@tdh-valais.ch) et l'ICHV (christel.briere-aymon@hopital.ch).
- Accueil de l'enfant à la Maison de Terre des Hommes
 - Bilan initial avec dépistage du portage MRSA.
 - Si dépistage positif, l'ICHV informe par mailing le SMPH (isabelle.federli@chuv.ch) et faxe les résultats.
- Traitement de décolonisation topique
 - Concerne tout enfant hébergé à la Maison de Terre des Hommes à la réception du résultat de dépistage MRSA positif
 - **1^{er} traitement** de décolonisation au bénéfice de l'enfant concerné et frottis de contrôle post décolonisation selon le protocole valaisan
 - Si ces derniers se révèlent négatifs, l'enfant est déclaré « Ancien cas porteur de MRSA » et l'ICHV en informe le SMPH (isabelle.federli@chuv.ch).
 - Si ces derniers se révèlent positifs, passer à l'étape suivante.
 - **2^{ème} traitement** de décolonisation au bénéfice de l'enfant concerné et frottis de contrôle post décolonisation selon le protocole valaisan
 - Si ces derniers se révèlent négatifs, l'enfant est déclaré « Ancien cas porteur de MRSA » et l'ICHV en informe le SMPH (isabelle.federli@chuv.ch).
 - Si ces derniers se révèlent positifs, arrêt des traitements de décolonisation et l'ICHV en informe le SMPH (isabelle.federli@chuv.ch).
 - Concerne uniquement les enfants en attente d'une chirurgie propre de type cardiaque ou orthopédique avec échec de décolonisation (1^{er} et 2^{ème} traitement)
 - **3^{ème} traitement** de décolonisation topique à débiter le jour précédent le transfert au DMCP. Le DMCP poursuit le traitement de décolonisation selon le protocole CHUV dès l'admission de l'enfant dans son secteur et procède au dépistage habituel (ESBL, CRE, VRE) motivé par le transfert de Massongex selon recommandation « Dépistage de micro-organismes multirésistants au DMCP et mesures de prévention de la transmission ».

Distribution

Prof. Sergio Fanconi, médecin-chef du Département médico-chirurgical de pédiatrie
Prof. Judith Hohlfeld, médecin-chef du Service de chirurgie pédiatrique
Mme Christine Vannay-Bouchiche, ICS du Service de chirurgie pédiatrique
Dr Carlos Royo, chargé du programme soins spécialisés à la Fondation Terre des Hommes
M. Carlos Gutierrez, infirmier responsable à la Maison de Terre des Hommes à Massongex
Prof. Nicolas Troillet, Directeur de l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV)
Mme Christel Brière Aymon, infirmière coordinatrice secteur hospitalier à l'ICHV